



Séance du 16 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÜZÈRE.

Date de la convocation : 10/09/2024

Date de la publication : 10/09/2024

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - DUBERNET Thierry - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - MILANESE Antoine - JADAS Christian - MACHEFE Thomas - DE MARCHI Céline - BAGES-LIMOGES Carine - SICARD Christine - VALADE Pierre - RESSES Lisa.

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme DILMAN Patrick, DALL'ANESE Lisa, BROUILLON Monique, COUZIGOU Laurent.

Absents : M. Mme. ALLARD Aurélie, TILLOS Marie-Hélène.

Procuration : M. DILMAN Patrick à M. POLONI Pascal.
Mme DALL'ANESE Lisa à Mme RESSES Lisa.
Mme BROUILLON Monique à M. MACHEFE Thomas.
M. COUZIGOU Laurent à M. CAMBE Thierry.

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 17
Procurations : 4
Votants : 21

Pour : 21
Contre :
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 088 / 2024 OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE TABLEAU D'AFFICHAGE EXTERIEUR 2024-2025.

Monsieur le MAIRE informe le CONSEIL MUNICIPAL de la nécessité de renouveler notre contrat de maintenance avec la société ADTM concernant l'entretien et la maintenance du panneau d'affichage extérieur.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

AR Prefecture

047-214702334-20240917-088_2024-DE

Reçu le 17/09/2024

D'accepter le renouvellement pour une année (27/11/2024 au 27/11/2025) du contrat ~~entre la commune et la société~~ ADTM, pour **l'entretien et la maintenance du panneau d'affichage extérieur, au tarif de 560 € HT (cinq cent soixante Euros) par an.**

- **Autorise** Monsieur le Maire à le renouveler, selon les conditions inscrites sur ce contrat.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ce contrat et toutes les pièces relatives à cette décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 17/09/2024 et de l'affichage en date du 17/09/2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÛZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.